

BPU			
Article	Libellé	Unité	Prix HT €
Mise en chantier (rappel: l'ensemble des relevés sur un même Régie devra être additionnés)			
001	Déplacement pour relevé d'une longueur < 50 ML	U	
002	Déplacement pour relevé d'une longueur comprise entre 50 ML et 150 ML	U	
003	Déplacement pour relevé d'une longueur > 150 ML	U	
Relevé et report			
004	Relevé et report de fond de plan cartographique en zone urbaine	ML	
005	Relevé et report de fond de plan cartographique en zone rural	ML	
006	Relevé et report de réseau en fouille ouverte de réseaux secs ou humides	ML	
007	Relevé et report de réseau en fouille détecté par la régie	ML	
008	Relevé et report d'affleurement de réseaux humides	U	
009	Relevé et report de chambre AEP avec schéma des équipements	U	
010	Relevé et report de conduite EU ou EP avec ouverture des tampons, par tampon	U	
011	Relevé et report de points d'éclairage public (report sur cadastre ou sur topo existante) entre 150 et 200 points DEPLACEMENT COMPRIS	U	
012	Relevé et report de points d'éclairage public (report sur cadre ou sur topo existante) entre 201 et 500 points DEPLACEMENT COMPRIS	U	
013	Relevé et report de points d'éclairage public (report sur cadre ou sur topo existante) entre 501 points et plus DEPLACEMENT COMPRIS	U	
014	Indemnité de report de réseaux lorsque le relevé a été fait par la régie (ex : boîte, branchement, ...) < 10 m	U	
015	Indemnité de report de réseaux lorsque le relevé a été fait par la régie (ex : boîte, branchement, ...) > 10 m	U	
016	Report de réseaux en conformité à la charte graphique de la régie lorsque le relevé a été fait par un tiers	ML	
017	Intégration de plans de réseaux existants (papier ou informatique) sur topo existante	ML	
018	Intégration de topo fournit par la régie (format informatique)	ML	
019	Fourniture de plan minute	U	
020	Tirage papier de plan ou dossier	M²	
Vacation			
020	Heure de vacation pour des travaux sur le terrain	H	
021	Heure de vacation pour des prestations de dessin	H	
022	Mise en plage de l'original de l'A49 suite à la fourniture de l'étude informatique par la Régie	U	
023	Mise en plage de l'original de l'A50 suite à la fourniture de l'étude informatique par la Régie	U	
024	Etablissement complet de l'original de l'A49	U	
025	Etablissement complet de l'original de l'A50	U	
026	Plus value par exemplaire supplémentaire pour une longueur de réseau < 100 m	U	
027	Plus value par exemplaire supplémentaire pour une longueur de réseau de 100 m à < 500 m	U	
028	Plus value par exemplaire supplémentaire pour une longueur de réseau > 500 m	U	
029	Reprise d'une planche C200 repérée en Lambert II ou III pour basculement du repérage en RGF 93 CC 45	U	
Plan 2000ème			
030	Etablissement d'un plan au 2000ème des réseaux principaux en fonction des C200	ML	
031	Mise à jour du plan au 2000ème	ML	